

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-1617/SG/FIN portant admission au bénéfice de la retraite d'un ex-garde Territoriale.

n° 73-1617/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
13 novembre 1973

Numéro JO  
n° 22 du 26/11/1973

Date du numéro  
26 novembre 1973

### TEXTE INTÉGRAL

L'ex-garde territorial de 1er classe — 2 matricule 189 en service au corps urbain, ayant accompli quinze ans de services effectifs, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 1 janvier 1971.